

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DEUXIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1962.

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1962.

MESSAGE

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

lu par M. Jacques CHABAN-DELMAS

Président de l'Assemblée Nationale.

MESDAMES, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

J'ai l'honneur d'adresser mon salut à l'Assemblée Nationale nouvellement élue. Je le fais au nom de la République, qui est une, et du peuple français tout entier.

Votre Assemblée commence sa carrière sous le signe de données fondamentales qui, au cours des prochaines années, vont sans doute commander la vie de la France et, par là même, être à la base de vos débats et de vos votes.

Tout d'abord, nos institutions, telles que le pays les a adoptées en 1958 et telles qu'elles ont été pratiquées depuis lors, se trouvent maintenant solidement établies. Après l'épreuve qu'il en a faite, le peuple français les a solennellement confirmées. D'autre part, les complots criminels qui visaient à la subversion se sont, tour à tour, effondrés. Ainsi, les principes suivant lesquels fonctionne la République nouvelle : continuité de l'Etat, stabilité des pouvoirs, efficacité de l'action publique, tout comme les moyens qu'elle se donne pour les assurer : attributions

du Chef de l'Etat investi par la Nation, séparation des rôles respectifs et, en même temps, coopération du Parlement et du Gouvernement, possibilité du recours direct à la décision du pays, sont-ils dorénavant acquis. Il en résulte que les activités politiques peuvent prendre un caractère plus objectif, puisqu'elles vont s'exercer dans un cadre qu'il serait vain de mettre en question.

Mais c'est évidemment pour servir le bien public que sont bâties ces institutions. Il suffit de le constater pour indiquer vers quel but doit tendre leur action. Poursuivre, d'après un plan fermement tracé et appliqué, le développement de notre pays, soit en fait de capacité scientifique et technique, soit au point de vue économique, soit dans le domaine social, soit en matière d'instruction, d'éducation, de formation d'une jeunesse toujours plus nombreuse, de telle sorte que s'élèvent à la fois la condition de chacun, la prospérité nationale et la puissance de la France, c'est là, bien évidemment, l'objectif intérieur que tout nous impose à présent. Sans doute, peuvent différer les opinions quant à la voie à prendre pour l'atteindre. C'est pourquoi, la conception d'un parti unique ne saurait se justifier et, au surplus, la délibération demeure essentielle pour éclairer les décisions. Mais le progrès, dans le sens où l'entend le caractère de notre époque, étant désormais la loi suprême de toute société, ce vers quoi nous devons marcher nous est, bel et bien, fixé, tandis que les responsabilités, les moyens et le comportement de la puissance publique doivent être, nécessairement, adaptés au grand effort de la rénovation.

Il en est tout juste de même pour ce qui est de l'action extérieure de notre pays. Face à l'entreprise totalitaire dressée contre l'Occident, la liberté, l'égalité et la fraternité sociales, poursuivies grâce au progrès économique et culturel de la collectivité et à l'action d'un Etat équitable et vigoureux, s'imposent en effet, non seulement pour assurer l'unité de la nation, mais encore pour offrir à l'autre camp la démonstration frappante et attrayante d'un système de vie plus fécond que le sien et hâter chez lui cette transformation, peut-être déjà commencée, qui est la vraie chance de la paix. D'autre part, à l'intérieur de l'Alliance atlantique, actuellement indispensable à la défense du monde libre, le rôle de la France ne se conçoit pas sans qu'elle dispose en propre d'une puissance militaire moderne ; mais celle-ci ne peut résulter que des ressources grandissantes du pays et du maintien de sa consistance politique. Encore l'Europe, que le Traité de Rome a commencé d'unir économiquement, à laquelle la coopération proposée par nous à nos cinq partenaires offre la possibilité de s'assembler politiquement et où le resserrement des relations franco-allemandes apparaît comme essentiel, requiert-elle la participation constante d'une France prospère et

décidée. Enfin, pour que soit peu à peu résolu le plus grand problème du monde, autrement dit l'accession de tous les peuples à la civilisation moderne, de quel poids peut et doit peser la France, à condition qu'elle sache développer ses capacités économiques, techniques et culturelles de manière à prêter une large assistance à d'autres et pourvu que ses Pouvoirs publics soient à même d'y appliquer un effort ordonné et prolongé ! Combien est-ce vrai surtout pour ce qui est des Etats d'Afrique, Algérie comprise, vis-à-vis desquels notre vocation historique s'exerce désormais par la coopération !

Ainsi, le destin de la France, qu'il se joue au-dedans ou au-dehors, exige de la République une cohésion nationale de plus en plus étroite et une action publique de plus en plus concentrée. Ces obligations, qui procèdent de l'esprit du temps, sont instinctivement ressenties par la masse de notre peuple. D'autres Etats, en cours d'expansion moderne, les éprouvent tout comme nous. Sans doute est-ce là la cause profonde de l'évolution politique que nous sommes en train d'accomplir et dont les récentes consultations populaires ont mis en pleine lumière le sens et l'accélération.

Mesdames, Messieurs les Députés, je ne doute pas que l'Assemblée Nationale voudra, elle-même, s'en inspirer. C'est donc en toute confiance que je la vois entreprendre aujourd'hui la grande tâche qui lui incombe au service du peuple français.